


Régie de Formiguères

⊕ ⊕ ⊕ ⊕
1, Place de l'Eglise
66210 FORMIGUERES
⊕ ⊕ ⊕ ⊕


STATION DE FORMIGUERES

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

TÉLÉPORTÉ MIXTE 6/10 CALMAZEILLE
1 - CARACTERISTIQUES :

La construction du téléporté mixte de Calmazeille constitue le remplacement du télésiège fixe 4 places de Calmazeille au sein du domaine skiable de Formiguères (66).

Le téléporté sera construit à partir de constituants neufs.

Le téléporté aura pour caractéristiques principales :

- Type de l'appareil : Téléporté mixte 6/10
- Longueur horizontale : ≈ 1420 m
- Dénivelée : ≈ 345 m
- Débit : 2500 p/h
- Vitesse : 6,0 m/s
- Exploitation :
 - Montée : 100%
 - Descente : 100% des cabines (il n'est pas prévu de débit descente avec les sièges 6 places. La descente côté brin retour sera uniquement possible avec les cabines 10 places. Cela représente environ 33% du débit maximum du téléporté, soit un débit descente d'environ 806 pers./h)
- Station motrice : amont
- Station de tension : aval
- Nombre de pylônes : ~13 pylônes
- Nombre de véhicules : ~63 véhicules (14 cabines 10 places et 49 sièges 6 places)
- Répartition des véhicules : 2 cabines 10 places puis 7 sièges 6 places puis 2 cabines 10 places, etc.
- Sens de montée : Droite

La réalisation de cette remontée mécanique s'accompagne de l'aménagement des aires de départ et d'arrivée pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Un garage pour stocker l'ensemble des véhicules (cabines et sièges) est prévu. L'utilisation du garage sera manuelle. Le stockage des véhicules se fera sur 3 voies de garage (voies en peigne). Il n'est pas prévu de bâtiment pour le garage, la couverture des voies sera minimaliste.

2 - EMPLACEMENT :

- Gares :
 - Les gares amont et aval auront un encombrement réduit
 - La gare aval est une station de type tension, implantée en lieu et place de la station existante du télésiège fixe démonté
 - La gare amont est une station de type motrice, implantée en lieu et place de la station existante du télésiège fixe démonté
- Garage : le garage sera implanté au niveau de la gare amont. Il sera situé sur la gauche de la station (cf profil en long).
- Lignes : constituées de pylônes de type tubulaires galvanisés (nombre ~13)

Voir annexes :

- Plan de situation
- Profil en long
- Note de calcul de ligne

3 – AMENAGEMENTS ANNEXES :

La mise en place de cet appareil nécessite la réalisation de terrassements afin de retravailler :

- Les aires d'embarquement et de débarquement
- La connexion aux pistes existantes à proximité

Les caractéristiques techniques des terrassements à réaliser sont les suivantes :

- En G1 : terrassements pour agrandissement du plat pour le départ de l'appareil
 - Surface : 1300m²
 - Volume : 2000m³ en déblai, qui seront régalés autour pour le modelé du front de neige et de la file d'attente
 - Hauteur maxi des affouillements : -4.3 m

Le front de neige sera totalement réaménagé autour de la gare du futur appareil et fait l'objet d'un projet plus global intégrant le remplacement de télésiège et le déplacement de tapis. Ces projets feront l'objet de permis spécifiques, notamment d'une DAAP pour le réaménagement du front de neige.

- En G2 : Les terrassements seront limités à la reprise de la plateforme du TS existant afin de l'adapter au futur téléporté, aucun terrassement de masse n'est prévu.
 - Surface : environ 1000m²
 - Volume : 200m³ en déblai/remblai, situé sur l'emprise du futur appareil
 - Hauteur max : 1m

Ces travaux de terrassement seront réalisés selon les règles de l'art avec une gestion des eaux de surface pour éviter toute dégradation du sol. Ils seront réalisés au préalable des opérations de génie civil et de montage de l'appareil.

La contenance du programme est présentée dans les pièces graphiques jointes au dossier :

- Plan général de terrassements du secteur

4 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les prescriptions stipulées dans l'étude d'impact seront prises en compte pour la réalisation des ouvrages.

Le 09/09/2021

Bertrand DELATTRE – Ingénieur d'Affaires



